



HURRICANE®

**ADJUVANT POUR BOUILLIES FONGICIDES ET INSECTICIDES, TOUTES CULTURES
À BASE DE RÉSINE NATURELLE DE PIN
HOMOLOGATION N°2030085 DÉPOSÉE S.D.P.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide

Densité : 0,97 +/- 0,02

Odeur : caractéristique

Couleur : brune

pH : 7,8 à 8,2

Point éclair : sans

**Teneur garantie en
matières actives :**

Acide gras, C14-22 et C14-22 insaturés,
méthyl ester, sulfatés, sels de sodium
(17,3 % P/P) : 167,4 g/L.

Esters de colphane et de diéthylène
glycol (14,9 % P/P) : 144,3 g/L.



PROPRIÉTÉS

HURRICANE® est un concentré émulsionnable toutes cultures qui confère aux bouillies une adhérence parfaite sur toutes les cultures.

Avantages : **Rétenteur** : **HURRICANE®** assure une excellente rétention quel que soit le mode de pulvérisation, ce qui limite l'effet de rebond et la perte au sol des substances actives sur cibles hydrophobes ou hydrophiles. Permet de retenir 1,6 fois plus de bouillie sur la cible. **Anti-lessivage** : à base de résine naturelle de pin qui lui confère un effet adhésif puissant. Cette fonction sécurise tout type de traitement fongicide ou insecticide en conditions climatiques difficiles ou en système de culture sous irrigation. Sécurise à 100 % les fongicides après une averse modérée de 30 mm par rapport à ce même fongicide non adjuvanté. **Anti-dérive** : grâce à son effet calibrage à la sortie de la buse, **HURRICANE®** limite la dérive par alourdissement des gouttelettes de pulvérisation. Optimise la qualité de pulvérisation sous la buse et réduit la dérive de 33 %.

Usages principaux : usages sur :

- Les fongicides foliaires,
- Les insecticides foliaires.

Utilisation d'**HURRICANE®** suivant les indications portées ci-dessous

DOSE D'EMPLOI HOMOLOGUÉE :

- **Adjuvant pour bouillie insecticide, fongicide** : 0,05 litre/hl, soit 0,05 %.

PRÉPARATION : remplir la cuve du pulvérisateur au $\frac{3}{4}$ et injecter les produits phytosanitaires. Compléter en eau et attendre la dissolution complète de la bouillie en cuve. Injecter **HURRICANE®** en dernier dans la cuve, **une pré-dilution est conseillée.**



Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Délai de rentrée en application de l'arrêté du 4 mai 2017 : selon le produit phytopharmaceutique associé, mais au moins 48 heures.

Recommandations : conserver **HURRICANE**[®] dans son emballage d'origine, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker à l'abri du gel. Les manipulateurs doivent porter une tenue de travail, un appareil de protection des yeux/du visage pendant toute les étapes de manipulation de la préparation. Se laver les mains et le visage dès le travail terminé et avant de prendre toute nourriture. Emballages vides : réemploi interdit. Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides par une filière agréée via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour tous les usages à l'exception des usages en arboriculture dans le cas d'applications multiples et sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert une zone non traitée plus large. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en arboriculture dans le cas d'application multiples, sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert une zone non traitée plus large.

N° immatriculation RH00083 délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt RHÔNE-ALPES pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.